



Devenir propriétaire de la moitié de la maison de mon compagnon

Par **DelphStef54**, le 21/01/2021 à 10:12

Bonjour,

Je vais prochainement vivre officiellement avec mon compagnon qui est propriétaire de sa maison d'une valeur de 200 000 euros. Je souhaite devenir propriétaire de la moitié de cette maison.

Nous sommes tous les deux divorcés avec chacun deux enfants et aimerions nous protéger et les protéger au mieux, tout en optant pour la solution la moins onéreuse si possible.

Nous hésitons donc entre mariage, PACS + testament ou rester ainsi.

Pouvez-vous nous éclairer dans notre choix ?

En vous remerciant vivement par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le 21/01/2021 à 10:45

bonjour,

pour devenir propriétaire de la moitié de la maison, votre compagnon peut vous vendre ou vous donner la moitié des droits indivs dans la maison.

vous pouvez vous marier sous le régime légal et faire entrer le bien propre de votre mari dans la communauté.

- le mariage est le plus protecteur du conjoint survivant, car il est exonéré des droits de successions, les époux peuvent se faire une donation au dernier vivant, voir faire un contrat de communauté universelle. Le conjoint survivant peut conserver un droit viager sur le logement familial.

- le pacs soit en indivision, soit en séparation de biens permet de protéger le partenaire survivant avec également exonération des frais de succession mais ils ne sont pas héritiers l'un de l'autre. Pour protéger le partenaire survivant, il faut chaque partenaire fasse un

testament avec legs à son partenaire survivant.

la rupture du pacs est plus simple et moins cher qu'un divorce.

voyez un notaire qui saura vous conseiller en fonction de vos situations respectives.

salutations

Par **DelphStef54**, le **21/01/2021** à **10:49**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Très bonne journée